

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AVESNES LE COMTE**Réunion vendredi 10 Février 2023**

Le Conseil Municipal s'est réuni, le **vendredi 10 février 2023** à 19 heures, salle du Conseil en mairie d'AVESNES-LE-COMTE sous la Présidence de Monsieur Sébastien BERTOUT, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Etaient présents : Mr BERTOUT Sébastien, Mme GABEZ Sylvie, Mr HULOT Alexandre, Mme DAMBREVILLE Florence, Mr NICK Jacques, Mme CAUET Murielle, , Mme LAURENT Anne, Mr THILLIEZ Arnould, Mr PETIT Guillaume, Mme RICHARD Brigitte, Mr HEIRMAN Lucas, Mme MARTIN Micheline, Mr PETIT Yves, Mr VANHOVE Sébastien, Mme BREFORT Sophie

Etaient excusés : Mr TURPIN Franck représenté par Mme GABEZ Sylvie, Mme PETIT Huguette représentée par Mme RICHARD Brigitte, Mr DARRAS Aurélien représenté par Mr BERTOUT Sébastien

Etaient absents : Mme COUSIN Jeanne-Marie

Secrétaire de séance : Mr THILLIEZ Arnould

L'ensemble des délibérations reprises ci-dessous ont été approuvées à l'unanimité

	Objet de la délibération
D 2023-01	Candidature à l'Appel à Manifestation d'Intérêt « redynamisation centres-villes et centres-bourgs » proposé par la Région Hauts-de-France Le conseil municipal a autorisé la commune à répondre à cet AMI proposé par la Région Hauts-de-France
D 2023-02	Stratégie de développement non-concurrentiel du commerce de périphérie Dans le cadre de la candidature à l'AMI « redynamisation centres-villes et centres-bourgs », le conseil municipal commune s'est engagé à ne pas développer le commerce de périphérie au détriment du commerce de centre-bourg
D 2023-03	Demande de subvention au Conseil départemental du Pas-de-Calais au titre du FARDA 2023 « Accompagnement des projets d'aménagement » Le Conseil Municipal a autorisé la sollicitation du Département afin d'obtenir une subvention au titre du FARDA 2023, volet « accompagnement des projets d'aménagement », pour l'installation d'une aire de jeux sur la commune.
D 2023-04	Candidature au label « Village Patrimoine » Le Conseil Municipal a autorisé la candidature de la commune au label « Village Patrimoine »
D 2023-05	Création d'un poste d'agent de maîtrise au sein des services techniques Afin de pallier à différents départs en retraite d'agents du service technique, le Conseil Municipal a autorisé la modification du tableau des effectifs avec la création d'un poste d'agent de maîtrise.
D 2023-06	Fixation de la part communale du tarif de l'eau potable Le Conseil Municipal a délibéré la revalorisation de la part communale de la tarification de la distribution de l'eau potable de 0,0872 €/m3 soit un coût de 0,29 €/m3

D 2023-07	Participation à un achat groupé avec les communes de Berneville et de Warlus Afin d'optimiser les dépenses de matériel technique, le Conseil Municipal a autorisé la participation à des achat groupés de matériel avec les communes de Berneville et de Warlus
D 2023-08	Constatation de clause résolutoire de l'acte de vente des parcelles AI 16 et AI 456 Suite à l'annulation des travaux d'une nouvelle gendarmerie, le Conseil municipal a décidé de faire valoir la clause résolutoire de l'acte de vente des parcelles concernées dans le but de récupérer les terrains.
D 2023-09	Modification de l'itinéraire de Grande Randonnée de Pays (GRP) de l'Artois Le conseil municipal a autorisé la modification du tracé du GRP de l'Artois suite à al demande du Département du Pas-de-Calais.

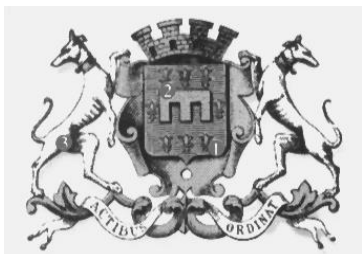
Fait à AVESNES-LE-COMTE

Le 13 Février 2023

Le Maire



Sébastien BERTOUT



DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT D'ARRAS

VILLE D'AVESNES-LE-COMTE

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 13 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 13 Décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle de réunion de la Mairie, rue Neuve, sous la présidence de Monsieur Sébastien BERTOUT, Maire, en suite de la convocation qui lui avait été régulièrement faite.

Nombre de membres en exercice : 19

Etaient présents : Mr BERTOUT Sébastien, Mr HULOT Alexandre, Mr NICK Jacques, Mme CAUET Murielle, Mr TURPIN Franck, Mme LAURENT Anne, Mr THILLIEZ Arnould, Mme PETIT Huguette, Mr DARRAS Aurélien, Mr PETIT Guillaume, Mr HEIRMAN Lucas, Mme MARTIN Micheline, Mr PETIT Yves, Mr VANHOVE Sébastien

Etaient excusés : Mme DAMBREVILLE Florence représentée par Mr HULOT Alexandre, Mme GABEZ Sylvie représentée par Mr BERTOUT Sébastien, Mme RICHARD Brigitte représentée par Mr NICK Jacques

Etaient absents : Mme COUSIN Jeanne-Marie, Mme GOMES Manuella

Secrétaire de séance : M NICK Jacques

1-Secrétaire de séance :

Monsieur le Maire propose que Jacques NICK soit désigné Secrétaire de séance.
Vote à l'unanimité

2-Approbation du Compte-Rendu de la réunion de conseil du 18 Novembre 2022

Le procès-verbal du conseil municipal du 18 novembre 2022 est adopté à l'unanimité.

3- Approbation de la convention-cadre Petites Villes de Demain valant Opération de Revitalisation du Territoire (ORT)

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu le programme « Petites Villes de Demain » lancé par le ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales le 1^{er} Octobre 2020
- Vu la délibération du Conseil municipal en date du 16 mars 2021 qui a engagé la commune dans le programme Petites Villes de Demain, en partenariat avec la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois
- Vu la convention d'adhésion signée en date du 29 Juin 2021 qui engage les collectivités signataires à élaborer un projet de redynamisation dans un délai de 18 mois maximum et formaliser une convention cadre valant Opération de Revitalisation de Territoire (ORT)

Suite à la signature de la convention d'adhésion au programme « Petites Villes de Demain » le 29 Juin 2021 et le recrutement d'un chef de projet, la commune d'Avesnes-le-Comte, en partenariat avec la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois, a lancé une phase de diagnostics et de consultations dans le but d'établir sa stratégie de redynamisation avant le 31 Décembre 2022.

Suite à cette période de concertation qui a mobilisé des partenaires institutionnels, des partenaires locaux mais également les habitants et les élus et qui s'est structurée autour de comités de pilotage, de comités techniques et de différents groupes de travail, 17 fiches actions ont été identifiées articulées autour de 4 axes stratégiques de revitalisation.

Ce plan d'actions composé de 17 fiches répond à différents enjeux :

Axe 1 : Développer l'habitat et assurer une offre de logements adaptée à la population

Enjeux :

- La Résolution de la vacance de longue durée en centre-ville
 - La performance énergétique des logements à mettre en parallèle avec une vulnérabilité énergétique et une décence à qualifier
 - L'inadaptation de l'offre de logements à la structuration de la population
- **Fiche n°1** : Développement de l'habitat inclusif et intergénérationnel et adaptation des logements
 - **Fiche n°2** : Rénovation énergétique des logements
 - **Fiche n°3** : Lutte contre l'habitat indigne
 - **Fiche n°4** : Réduction de la vacance de logements de longue durée dans le centre communal

Axe 2 : Solidifier le tissu commercial et valoriser le potentiel économique du territoire

Enjeux :

- La redynamisation du marché hebdomadaire ;
 - Une complémentarité commerces - services – activités para-commerciales à assurer ;
 - La préservation du linéaire commercial en centre-ville
- **Fiche n°5** : Amélioration de l'attractivité du marché hebdomadaire d'Avesnes-le-Comte
 - **Fiche n°6** : Amélioration du confort d'achat en centre-ville
 - **Fiche n°7** : Plan de lutte contre la vacance commerciale

Axe 3 : Répondre aux besoins socio-culturels de la population

Enjeux :

- Faire du tiers-lieu un lieu de vie et un espace de vie sociale, notamment en allant vers les publics les moins favorisés
 - Amélioration de l'information et de la communication auprès des habitants
 - Développer davantage l'offre d'animations et les lieux de vie pour enfants et adolescents
 - Renforcer et affirmer le sentiment d'appartenance des habitants à leur commune
- **Fiche n°8** : Développement du tiers-lieu « La Bergerie »
 - **Fiche n°9** : Obtention et pérennisation du label « EVS »
 - **Fiche n°10** : Proposition d'un programme d'animations diversifiées
 - **Fiche n°11** : Rénovation des équipements et diversification des activités sportives-associatives

- **Fiche n°12** : Obtention et pérennisation du label « Village Patrimoine »

Axe 4 : Améliorer un cadre de vie qui s'appuie sur les éléments constitutifs de l'identité Avesnoise

Enjeux :

- Rénover le patrimoine bâti en centre-ville
 - Rendre attractive la dynamique commerciale en centre-ville en requalifiant l'espace public
 - Aménager des lieux de centralité identifiables et accessibles
 - Renforcer le « maillage vert » et l'accessibilité « sécurisée » aux équipements à travers un réseau de sentiers et d'espaces publics requalifiés
 - Proposer un cadre de vie sécurisé et sécurisant
- **Fiche n°13** : Conservation du tissu commercial et amélioration des conditions d'accès
- **Fiche n°14** : Aménagement de la Place du Marché : création d'un espace central et de convivialité
- **Fiche n°15** : Rénovation, restructuration de l'Eglise Saint-Nicolas, ses abords et ses objets
- **Fiche n°16** : Rénovation, réfection des façades de la Grand' Rue (Hyper-centre)
- **Fiche n°17** : Mise en place de dispositifs de lutte contre l'insécurité et de prévention de la délinquance

Cette convention cadre qui vaut Opération de Revitalisation du Territoire précise également un périmètre opérationnel et présente les modalités de gouvernance et de pilotage de la démarche.

Les documents annexés à cette convention reprennent l'ensemble des éléments de diagnostics ainsi que les fiches actions proposées pour répondre aux principaux enjeux identifiés.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité

- D'approuver la convention cadre valant Opération de Revitalisation du Territoire ainsi que le périmètre opérationnel et le programme d'actions annexés
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la-dite convention et ses avenants et à accomplir toutes les formalités nécessaires à sa mise en œuvre

4-Candidature à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) Habitat Inclusif-Bien Vieillir proposé par l'ANCT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'adhésion de la commune au programme « Petites Villes de demain »

Vu la convention-cadre « Petites Villes de Demain »

Vu l'Appel à Manifestation d'Intérêt- Habitat inclusif- Bien Vieillir proposé par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires

Suite à la réalisation de différents diagnostics, la convention cadre « Petites Villes de Demain » définie par la commune a identifié 4 axes stratégiques de revitalisation parmi lesquels le développement de l'habitat et en particulier la mise en adéquation entre les logements et les différentes typologies de la population avesnoise. Cet enjeu vise à proposer un parcours résidentiel adapté aux différentes étapes de la vie et en particulier qui permette de bien-vieillir dans la commune.

L'Appel à Manifestation d'Intérêt « Bien vieillir » développé par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires et dédié spécifiquement aux « Petites Villes de Demain » s'inscrit parfaitement dans cet enjeu en visant à faire émerger des solutions innovantes d'habitat inclusif destinées aux séniors et aux personnes en situation de handicap.

Dans le cadre du dispositif « Petites Villes de Demain », la commune souhaite développer un projet qui vise à réaliser des logements d'habitat inclusif, destiné en partie aux personnes âgées et en situation de handicap et qui permettra le développement de la mixité sociale et le développement du lien intergénérationnel, notamment en s'appuyant sur la mobilisation des habitants.

Il est donc proposé que la commune candidate à cet AMI dans le but de bénéficier d'un accompagnement en ingénierie au démarrage de ce projet, d'en renforcer la visibilité et de faciliter la mobilisation de partenaires et d'acteurs locaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à candidater à l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Habitat Inclusif-Bien Vieillir » développé par l'Agence National de cohésion de Territoires
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes utiles à la finalisation de cette candidature

5-Adhésion à la convention de participation du Centre de Gestion du Pas-de-Calais pour la protection sociale complémentaire/volet prévoyance des agents communaux

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n)84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 25 ;

Vu le décret n° 2021-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu l'ordonnance 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique ;

Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Pas-de-Calais en date du 23 Novembre 202, retenant l'offre présentée par SOFAXIS-INTERIALE au titre de la convention de participation Prévoyance ;

Vu l'avis du Comité technique départemental pour les collectivités et établissements publics de moins de 50 agents en date du 6 avril 2017 ;

Considérant que le contrat de prévoyance actuel proposé aux agents prend fin le 31 décembre 2022 ;

Considérant que la commune souhaite proposer une offre de de protection sociale complémentaire Prévoyance dans le but de garantir les ressources de ses agents en cas de maladie, invalidité ou décès ;

Considérant que le Centre de Gestion du Pas-de-Calais propose une offre mutualisée par le biais d'une convention de participation pour le volet prévoyance

Considérant le caractère économiquement avantageux des taux pratiqués par le Centre de Gestion joint en annexe de la présente délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité,

- d'adhérer à la convention de participation telle que mise en œuvre par le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Pas-de-Calais, à compter du 1^{er} Janvier 2023, pour une durée de 5 ans et prend acte des conditions d'adhésion fixées par celle-ci
- de participer au financement des cotisations des agents pour le volet Prévoyance
- de fixer le montant unitaire de participation de la collectivité par agent et par mois à compter du 1^{er} Janvier 2023 à 4 € brut
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des actes et décisions nécessaires à l'exécution de la présente délibération
- de prendre l'engagement d'inscrire les crédits nécessaires aux budgets des exercices correspondants

6-Tarifification du coût de location de matériel technique et de mise à disposition de personnel auprès d'autres communes

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

La commune a dernièrement investi dans divers matériels techniques nécessaires à l'entretien de la voirie et des espaces verts, et en particulier dans un nouvel aspirateur à feuilles de la marque Morgnieu acheté en septembre 2022 au tarif de 5 560 € HT.

Des communes environnantes souhaiteraient pouvoir disposer de ce matériel quelques heures ou quelques jours par an et ont sollicité la commune afin de pouvoir emprunter ce nouvel aspirateur à feuilles.

Il convient donc de définir les modalités de mise à disposition à d'autres communes de ce matériel.

Au vu de cette acquisition récente et des modalités d'utilisation (matériel installé sur un camion et besoin de deux personnes pour l'utiliser), il est proposé de définir un tarif de location pour le matériel ainsi qu'un coût horaire de mise à disposition d'un agent de la commune.

La tarification proposée pour la location de l'aspirateur à feuilles installé sur un camion benne est le suivant

- Demi-journée 220 € TTC
- Journée 380 € TTC

Ce tarif comprend le carburant nécessaire au bon fonctionnement du matériel.

Le coût de mise à disposition d'un agent est fixé à 13 € TTC de l'heure. Le temps de trajet sera facturé au coût horaire.

Afin de garantir une bonne utilisation, il est précisé que le matériel ne pourra pas être loué sans la mise à disposition d'un agent communal. La commune-emprunteuse devra également fournir une personne pour assurer la bonne utilisation du matériel.

Ces locations seront programmées en fonction des besoins et possibilités de la commune d'Avesnes-le-Comte.

Une convention de prêt sera établie avec les communes concernées.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve la mise en location de l'aspirateur à feuilles aux conditions détaillées ci-dessus pour les communes qui en feront la demande et reprises dans la convention-jointe ;
- Autorise Monsieur le Maire à prendre les mesures nécessaires pour répondre aux demandes et à signer les différentes conventions de mise à disposition.

POUR : 16

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50.



ARRONDISSEMENT D'ARRAS

VILLE D'AVESNES-LE-COMTE

Le **vendredi 10 février 2023** à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni, salle du Conseil en mairie d'AVESNES-LE-COMTE sous la Présidence de Monsieur Sébastien BERTOUT, Maire, suite à la convocation en date lundi 6 février 2023, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Nombre de membres en exercice : 19

Etaient présents : Mr BERTOUT Sébastien, Mme GABEZ Sylvie, Mr HULOT Alexandre, Mme DAMBREVILLE Florence, Mr NICK Jacques, Mme CAUET Murielle, , Mme LAURENT Anne, Mr THILLIEZ Arnould, Mr PETIT Guillaume, Mme RICHARD Brigitte, Mr HEIRMAN Lucas, Mme MARTIN Micheline, Mr PETIT Yves, Mr VANHOVE Sébastien, Mme BREFORT Sophie

Etaient excusés : Mr TURPIN Franck représenté par Mme GABEZ Sylvie, Mme PETIT Huguette représentée par Mme RICHARD Brigitte, Mr DARRAS Aurélien représenté par Mr BERTOUT Sébastien

Etaient absents : Mme COUSIN Jeanne-Marie

Secrétaire de séance : Mr THILLIEZ Arnould

Objet : Participation à un achat groupé avec les communes de Berneville et de Warlus

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Dans un objectif de recherche d'économie et d'optimisation budgétaire, les communes de Berneville, Warlus et Avesnes-le-Comte proposent de s'associer dans le cadre d'achats groupés de certains matériels techniques. Cela permettra d'acheter des quantités et volumes plus importants et de bénéficier de tarifs avantageux. D'autres communes pourraient à l'avenir s'associer à cette démarche.

En fonction des besoins communs, une des communes se portera volontaire pour réaliser l'achat groupé. Des titres seront ensuite émis auprès des autres communes acheteuses afin de rembourser la commune qui aura réalisé l'achat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- Donne son accord pour la participation à des achats groupés avec les communes de Warlus et Berneville ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Sébastien BERTOUT



ARRONDISSEMENT D'ARRAS

VILLE D'AVESNES-LE-COMTE

Le **vendredi 10 février 2023** à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni, salle du Conseil en mairie d'AVESNES-LE-COMTE sous la Présidence de Monsieur Sébastien BERTOUT, Maire, suite à la convocation en date lundi 6 février 2023, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Nombre de membres en exercice : 19

Etaient présents : Mr BERTOUT Sébastien, Mme GABEZ Sylvie, Mr HULOT Alexandre, Mme DAMBREVILLE Florence, Mr NICK Jacques, Mme CAUET Murielle, , Mme LAURENT Anne, Mr THILLIEZ Arnould, Mr PETIT Guillaume, Mme RICHARD Brigitte, Mr HEIRMAN Lucas, Mme MARTIN Micheline, Mr PETIT Yves, Mr VANHOVE Sébastien, Mme BREFORT Sophie

Etaient excusés : Mr TURPIN Franck représenté par Mme GABEZ Sylvie, Mme PETIT Huguette représentée par Mme RICHARD Brigitte, Mr DARRAS Aurélien représenté par Mr BERTOUT Sébastien

Etaient absents : Mme COUSIN Jeanne-Marie

Secrétaire de séance : Mr THILLIEZ Arnould

Objet : Candidature à l'Appel à Manifestation d'intérêt « redynamisation centres-villes et centres-bourgs » proposé par la Région Hauts-de-France

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le lancement de l'Appel à Manifestation d'intérêt « redynamisation centres-villes et centres-bourgs » 2023-2027 par la Région Hauts-de-France ;

Vu la signature de la convention « Petites Villes de Demain » le 22 Décembre 2022 ;

La région développe depuis 2019 un dispositif de soutien des centres -bourgs qui vise à accompagner la redynamisation commerciale et artisanale de ces territoires.

Ce dispositif est aujourd'hui étendu aux communes identifiées « Petites Villes de Demain ».

Considérant la convention « Petites Villes de Demain » et en particulier l'enjeu lié à solidifier le tissu commercial et valoriser le potentiel économique du territoire ;

Considérant que l'aide de la Région Hauts-de-France à travers cet appel à manifestation d'intérêt est de nature à faciliter la mise en œuvre des projets de la commune

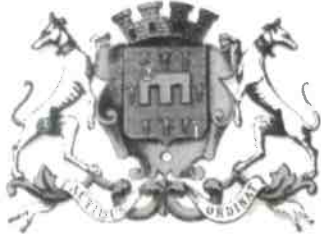
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- Autorise Monsieur le Maire à candidater à l'Appel à Manifestation d'intérêt « redynamisation centres-villes et centres-bourgs » proposé par la Région Hauts-de-France, à prendre toutes les mesures nécessaires et à signer tous les actes utiles à la finalisation de cette candidature

Accusé de réception en préfecture
062-216200634-20230210-20230210-01-DE
Date de télétransmission : 14/02/2023
Date de réception préfecture : 14/02/2023



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Sébastien BERTOUT



ARRONDISSEMENT D'ARRAS

VILLE D'AVESNES-LE-COMTE

Le **vendredi 10 février 2023** à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni, salle du Conseil en mairie d'AVESNES-LE-COMTE sous la Présidence de Monsieur Sébastien BERTOUT, Maire, suite à la convocation en date lundi 6 février 2023, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Nombre de membres en exercice : 19

Etaient présents : Mr BERTOUT Sébastien, Mme GABEZ Sylvie, Mr HULOT Alexandre, Mme DAMBREVILLE Florence, Mr NICK Jacques, Mme CAUET Murielle, , Mme LAURENT Anne, Mr THILLIEZ Arnould, Mr PETIT Guillaume, Mme RICHARD Brigitte, Mr HEIRMAN Lucas, Mme MARTIN Micheline, Mr PETIT Yves, Mr VANHOVE Sébastien, Mme BREFORT Sophie

Etaient excusés : Mr TURPIN Franck représenté par Mme GABEZ Sylvie, Mme PETIT Huguette représentée par Mme RICHARD Brigitte, Mr DARRAS Aurélien représenté par Mr BERTOUT Sébastien

Etaient absents : Mme COUSIN Jeanne-Marie

Secrétaire de séance : Mr THILLIEZ Arnould

Objet : Constatation de clause résolutoire de l'acte de vente des parcelles AI 16 et AI 456

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 24 mai 2019 autorisant la vente à l'euro symbolique des parcelles AI 16 ET AI 456 à la SCI Pied Sente d'Aubigny pour la construction d'une nouvelle gendarmerie ;

Vu le permis de construire délivré le 3 Août 2019 pour la construction d'une gendarmerie ;

Vu l'acte de vente signé le 9 Octobre 2020 ;

Vu le retrait du permis de construire en date du 6 Octobre 2021 ;

L'acte de vente des parcelles AI 16 et AI 456 à la SCI Pied Sente d'Aubigny comportait une clause résolutoire en cas de non-construction de la gendarmerie permettant à la commune de récupérer la propriété des parcelles concernées. Suite à l'annulation du permis de construire et les constatations d'un huissier mandaté par la commune, il convient aujourd'hui de faire valoir cette clause résolutoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- Autorise Monsieur le Maire à signer la constatation de clause résolutoire de l'acte de vente des parcelles AI 16 et AI 456 et à prendre toutes les mesures nécessaires à la récupération de ces terrains.

Accusé de réception en préfecture
062-216200634-20230210-20230210-08-DE
Date de télétransmission : 14/02/2023
Date de réception préfecture : 14/02/2023



Pour extrait conforme,

Le Maire,
Sébastien BERTOUT



DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT D'ARRAS

VILLE D'AVESNES-LE-COMTE

Le **vendredi 10 février 2023** à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni, salle du Conseil en mairie d'AVESNES-LE-COMTE sous la Présidence de Monsieur Sébastien BERTOUT, Maire, suite à la convocation en date lundi 6 février 2023, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Nombre de membres en exercice : 19

Etaient présents : Mr BERTOUT Sébastien, Mme GABEZ Sylvie, Mr HULOT Alexandre, Mme DAMBREVILLE Florence, Mr NICK Jacques, Mme CAUET Murielle, Mme LAURENT Anne, Mr THILLIEZ Arnould, Mr PETIT Guillaume, Mme RICHARD Brigitte, Mr HEIRMAN Lucas, Mme MARTIN Micheline, Mr PETIT Yves, Mr VANHOVE Sébastien, Mme BREFORT Sophie

Etaient excusés : Mr TURPIN Franck représenté par Mme GABEZ Sylvie, Mme PETIT Huguette représentée par Mme RICHARD Brigitte, Mr DARRAS Aurélien représenté par Mr BERTOUT Sébastien

Etaient absents : Mme COUSIN Jeanne-Marie

Secrétaire de séance : Mr THILLIEZ Arnould

Objet : Création d'un poste d'agent de maîtrise au sein des services techniques

Vu l'article L 313-1 du code général de la fonction publique qui prévoit que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. Compte tenu de différents départs en retraite, il convient de renforcer et d'adapter l'effectif du service technique de la commune.

Il est proposé au Conseil Municipal la création d'un emploi d'agent de maîtrise à temps complet (*soit.35/35ème*) à compter du 1^{er} mars 2023.

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire de catégorie C de la filière Technique, au grade d'agent de maîtrise. S'il ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions pourront être exercées par un agent non titulaire dont les fonctions relèveront de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article L 332-8 et suivants du code général de la fonction publique.

L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions principales suivantes :

- Entretien des bâtiments communaux : réalisation des travaux, veille
- Suivi des interventions des entreprises (travaux, diagnostics...)

• Réalisation des états des lieux

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- de créer au tableau des effectifs un emploi permanent à temps complet d'agent de maîtrise territorial de catégorie C de la filière technique au grade d'agent maîtrise à raison de 35heures (*durée hebdomadaire de travail*). Cet emploi pourrait être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L.332-14 du code général de la fonction publique.
- de modifier le tableau des emplois
- d'organiser la procédure de recrutement pour ce poste.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Sebastien BERTOUT



ARRONDISSEMENT D'ARRAS

VILLE D'AVESNES-LE-COMTE

Le **vendredi 10 février 2023** à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni, salle du Conseil en mairie d'AVESNES-LE-COMTE sous la Présidence de Monsieur Sébastien BERTOUT, Maire, suite à la convocation en date lundi 6 février 2023, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Nombre de membres en exercice : 19

Etaient présents : Mr BERTOUT Sébastien, Mme GABEZ Sylvie, Mr HULOT Alexandre, Mme DAMBREVILLE Florence, Mr NICK Jacques, Mme CAUET Murielle, , Mme LAURENT Anne, Mr THILLIEZ Arnould, Mr PETIT Guillaume, Mme RICHARD Brigitte, Mr HEIRMAN Lucas, Mme MARTIN Micheline, Mr PETIT Yves, Mr VANHOVE Sébastien, Mme BREFORT Sophie

Etaient excusés : Mr TURPIN Franck représenté par Mme GABEZ Sylvie, Mme PETIT Huguette représentée par Mme RICHARD Brigitte, Mr DARRAS Aurélien représenté par Mr BERTOUT Sébastien

Etaient absents : Mme COUSIN Jeanne-Marie

Secrétaire de séance : Mr THILLIEZ Arnould

Objet : FARDA 2023 – subvention du Conseil départemental au titre de l'accompagnement des projets d'aménagement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le programme d'aide du Département du Pas-de-Calais en faveur des territoires ruraux (FARDA)

Considérant le projet de création d'une aire de jeux pour un coût total de travaux HT de 38 022,90 € ;

Considérant que ce projet peut faire l'objet de la part du Conseil départemental d'une aide de 25% dans le cadre du programme du FARDA 2023, au titre de l'accompagnement des projets d'aménagement (aires de jeux)

Considérant que l'aide du Conseil départemental du Pas-de-Calais est de nature à faciliter la mise en œuvre de ce projet ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- Approuve le projet d'installation d'une aire de jeux sur la commune
- Sollicite du Conseil Départemental du Pas-de-Calais, une subvention dans le cadre du programme FARDA 2023 « Aide aux projets d'aménagement » à hauteur de 25%, soit 9 505 € ;
- Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires et à signer tous les actes utiles à la finalisation de cette demande de subvention.

Accusé de réception en préfecture
062-216200634-20230210-20230210-03-DE
Date de télétransmission : 14/02/2023
Date de réception préfecture : 14/02/2023



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Sébastien BERTOUT



ARRONDISSEMENT D'ARRAS

VILLE D'AVESNES-LE-COMTE

Le **vendredi 10 février 2023** à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni, salle du Conseil en mairie d'AVESNES-LE-COMTE sous la Présidence de Monsieur Sébastien BERTOUT, Maire, suite à la convocation en date lundi 6 février 2023, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Nombre de membres en exercice : 19

Etaient présents : Mr BERTOUT Sébastien, Mme GABEZ Sylvie, Mr HULOT Alexandre, Mme DAMBREVILLE Florence, Mr NICK Jacques, Mme CAUET Murielle, Mme LAURENT Anne, Mr THILLIEZ Arnould, Mr PETIT Guillaume, Mme RICHARD Brigitte, Mr HEIRMAN Lucas, Mme MARTIN Micheline, Mr PETIT Yves, Mr VANHOVE Sébastien, Mme BREFORT Sophie

Etaient excusés : Mr TURPIN Franck représenté par Mme GABEZ Sylvie, Mme PETIT Huguette représentée par Mme RICHARD Brigitte, Mr DARRAS Aurélien représenté par Mr BERTOUT Sébastien

Etaient absents : Mme COUSIN Jeanne-Marie

Secrétaire de séance : Mr THILLIEZ Arnould

Objet : Modification de l'itinéraire de Grande Randonnée (GRP) de l'Artois

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la demande du Président du Conseil Départemental du Pas-de-Calais reçue le 27 Janvier 2023 ;

Le Département du Pas-de-Calais a informé la commune du projet de modification de l'itinéraire de Grande Randonnée de Pays (GRP) de l'Artois qui emprunte des chemins sur le territoire communal. Cette modification est souhaitée afin d'éviter un secteur devenu impraticable de ce GRP sur le territoire de la commune de Barly.

Ce changement souhaité concerne des chemins communaux et ruraux, mais également des chemins d'exploitation de l'AFR.

Cette modification sera inscrite au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) et s'accompagnera d'une mise à jour de la signalétique et du balisage.

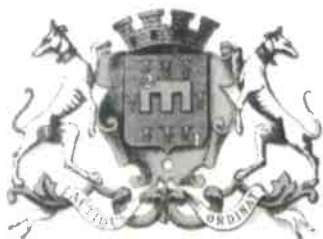
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Donne son accord au nouveau tracé de cet itinéraire ;
- Propose l'inscription au PDIPR des tronçons N° 19 et 22 à 24 appartenant à la commune ;
- Emet un avis favorable sur l'inscription des tronçons 20 et 21 appartenant à l'association foncière de remembrement d'Avesnes-le-Comte, sous réserve de l'accord de l'association foncière de remembrement ;
- S'engage à permettre le passage des promeneurs et randonneurs dans de bonnes conditions et à entretenir l'itinéraire ;
- Autorise la réalisation du balisage et la signalétique de l'itinéraire selon les dispositions retenues par les comités sportifs (randonnée pédestre, marche nordique, équestre...) ;
- S'engage à proposer un itinéraire de substitution approprié en cas d'aliénation d'un chemin ou de modifications nécessaires à des opérations foncière ou d'aménagement.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Sébastien BERTOUT





ARRONDISSEMENT D'ARRAS

VILLE D'AVESNES-LE-COMTE

Le **vendredi 10 février 2023** à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni, salle du Conseil en mairie d'AVESNES-LE-COMTE sous la Présidence de Monsieur Sébastien BERTOUT, Maire, suite à la convocation en date lundi 6 février 2023, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Nombre de membres en exercice : 19

Etaient présents : Mr BERTOUT Sébastien, Mme GABEZ Sylvie, Mr HULOT Alexandre, Mme DAMBREVILLE Florence, Mr NICK Jacques, Mme CAUET Murielle, , Mme LAURENT Anne, Mr THILLIEZ Arnould, Mr PETIT Guillaume, Mme RICHARD Brigitte, Mr HEIRMAN Lucas, Mme MARTIN Micheline, Mr PETIT Yves, Mr VANHOVE Sébastien, Mme BREFORT Sophie

Etaient excusés : Mr TURPIN Franck représenté par Mme GABEZ Sylvie, Mme PETIT Huguette représentée par Mme RICHARD Brigitte, Mr DARRAS Aurélien représenté par Mr BERTOUT Sébastien

Etaient absents : Mme COUSIN Jeanne-Marie

Secrétaire de séance : Mr THILLIEZ Arnould

Objet : Stratégie de développement non-concurrentiel du commerce de périphérie

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la candidature à l'Appel à Manifestation d'intérêt « redynamisation centres-villes et centres-bourgs » 2023-2027 par la Région Hauts-de-France ;

Vu la signature de la convention « Petites Villes de Demain » le 22 Décembre 2022 ;

La stratégie de redynamisation de la commune arrêtée dans le cadre de la démarche « Petites Villes de Demain » repose sur différents enjeux dont un dédié à la revitalisation du commerce de centre-Bourg (amélioration des conditions d'accès, préservation du linéaire commercial, réflexion autour du marché hebdomadaire...).

Pour y parvenir, des fiches actions ont été définies en particulier suite à un diagnostic réalisé par la Chambre de Commerce de d'Industrie (CCI) et des investissements publics sont envisagés sur le secteur du centre-bourg dans les prochaines années.

De plus, cette zone de centre-bourg qui contient la grande majorité des commerces de proximité, a été intégralement repris dans l'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) validée dans la convention « Petites Villes de Demain ».

Grace à ce cadre juridique, l'adaptation et la modernisation des locaux commerciaux et artisanaux du centre-bourg seront facilitées ainsi que la rénovation du patrimoine bâti au moyen de dispositifs dédiés.

En parallèle, la zone commerciale située en périphérie n'a pas été reprise dans le périmètre de cet ORT. De même, les nouvelles règles d'urbanisme et notamment la loi « Climat et résilience » et le principe du « Zéro Artificialisation Nette » (ZAN) encadre et limite fortement les possibilités d'extension du commerce de périphérie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- S'engage à soutenir et valoriser le commerce de centre-bourg par la mise en place d'actions dédiées et ne pas développer et soutenir des projets de développement du commerce de périphérie qui viendrait en concurrence des commerces de proximité.



Pour extrait conforme,

Le Maire,
Sébastien BERTOUT



ARRONDISSEMENT D'ARRAS

VILLE D'AVESNES-LE-COMTE

Le **vendredi 10 février 2023** à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni, salle du Conseil en mairie d'AVESNES-LE-COMTE sous la Présidence de Monsieur Sébastien BERTOUT, Maire, suite à la convocation en date lundi 6 février 2023, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Nombre de membres en exercice : 19

Etaient présents : Mr BERTOUT Sébastien, Mme GABEZ Sylvie, Mr HULOT Alexandre, Mme DAMBREVILLE Florence, Mr NICK Jacques, Mme CAUET Murielle, Mme LAURENT Anne, Mr THILLIEZ Arnould, Mr PETIT Guillaume, Mme RICHARD Brigitte, Mr HEIRMAN Lucas, Mme MARTIN Micheline, Mr PETIT Yves, Mr VANHOVE Sébastien, Mme BREFORT Sophie

Etaient excusés : Mr TURPIN Franck représenté par Mme GABEZ Sylvie, Mme PETIT Huguette représentée par Mme RICHARD Brigitte, Mr DARRAS Aurélien représenté par Mr BERTOUT Sébastien

Etaient absents : Mme COUSIN Jeanne-Marie

Secrétaire de séance : Mr THILLIEZ Arnould

Objet : Tarification de l'eau potable-part communale

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Il revient au Conseil Municipal de définir le montant de la part communale relative au coût de distribution de l'eau (eau potable).

Ce montant est actuellement de 0,2028 €/m³ et est inchangé depuis de très nombreuses années.

Cette part est collectée par le fermier, titulaire de la Délégation de Service public (Véolia) puis reversée au budget « eau » de la commune dans le but de financer les travaux d'amélioration du réseau.

Il est proposé au Conseil municipal de revaloriser la part communale de 0,0872 €/m³ et de fixer le nouveau montant à 0,29 €/m³.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décide de revaloriser la part communale liée à la distribution de l'eau de 0,0872 €/m³ et de fixer le nouveau montant à 0,29 €/m³



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Sébastien BERTOUT



DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT D'ARRAS

VILLE D'AVESNES-LE-COMTE

Le **vendredi 10 février 2023** à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni, salle du Conseil en mairie d'AVESNES-LE-COMTE sous la Présidence de Monsieur Sébastien BERTOUT, Maire, suite à la convocation en date lundi 6 février 2023, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Nombre de membres en exercice : 19

Etaient présents : Mr BERTOUT Sébastien, Mme GABEZ Sylvie, Mr HULOT Alexandre, Mme DAMBREVILLE Florence, Mr NICK Jacques, Mme CAUET Murielle, Mme LAURENT Anne, Mr THILLIEZ Arnould, Mr PETIT Guillaume, Mme RICHARD Brigitte, Mr HEIRMAN Lucas, Mme MARTIN Micheline, Mr PETIT Yves, Mr VANHOVE Sébastien, Mme BREFORT Sophie

Etaient excusés : Mr TURPIN Franck représenté par Mme GABEZ Sylvie, Mme PETIT Huguette représentée par Mme RICHARD Brigitte, Mr DARRAS Aurélien représenté par Mr BERTOUT Sébastien

Etaient absents : Mme COUSIN Jeanne-Marie

Secrétaire de séance : Mr THILLIEZ Arnould

Objet : Candidature au label Village Patrimoine

La commune d'Avesnes-le-Comte dispose d'un patrimoine architectural remarquable et d'une histoire riche de nombreux événements marqués par des personnalités importantes. Le patrimoine naturel de la commune avec ses espaces boisés ou encore ses nombreuses ruelles mérite également d'être souligné.

Depuis 2021, aux côtés de la commune, un collectif d'habitants férus d'histoire locale accompagné également par l'Association de Sauvegarde du Patrimoine de l'Eglise s'est constitué et participe à promouvoir le patrimoine et l'histoire d'Avesnes-le-Comte. C'est ainsi que depuis 2 ans, la commune participe activement aux journées du patrimoine. Un parcours sur le patrimoine local a également été réalisé et installé et un « carnet » a été conçu pour accompagner les visiteurs le long de ce parcours mais également présenter quelques personnages et événements de l'histoire de la commune.

En s'appuyant sur ces actions de valorisation du patrimoine, la commune souhaite candidater au label « Village Patrimoine ». Ce label est réservé aux communes de moins de 2500 habitants qui souhaitent mettre en valeur leur patrimoine architectural et naturel. Il a été créé en 2003 à l'initiative du Pays de la Baie du Mont St Michel. A ce jour 80 villages sont labellisés, principalement en Normandie et dans les Hauts-de France. Il est en plein développement sur le territoire d'Arras Pays d'Artois Tourisme avec 27 villages labellisés.

Une fois obtenu pour une durée de 5 ans, ce label permet de s'inscrire dans le réseau des villages patrimoine et de développer l'attractivité touristique de la commune en proposant de nouvelles actions de valorisation, en participant à des événements, etc. Il s'accompagne d'actions en faveur du cadre de vie et de préservation de l'environnement. Au niveau de la commune, il permet de fédérer les habitants, les commerçants, les associations et les partenaires autour de l'identité locale.

La candidature consiste à déposer un dossier de présentation du village, de son histoire, ses manifestations, ses atouts patrimoniaux et naturels. Puis un jury se déplacera au cours de l'année afin de découvrir la commune

Cette démarche s'inscrit également dans la convention « Petites Villes de Demain » dont une fiche-action est consacrée à l'obtention de ce label et à la valorisation du patrimoine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- Autorise Monsieur le Maire à faire acte de candidature à l'obtention du label « Village Patrimoine » pour la commune

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Sébastien BERTOUT

